

CFA CHARLES DE FOUCAULD



Les dispositifs d'aides financières

www.cdfnancy.fr

NOVEMBRE 2024

Les aides financières pour les apprentis



Dispositifs d'aides financières

En tant qu'apprenti, vous avez les mêmes droits que l'ensemble des salariés de l'entreprise dans laquelle vous travaillez.

A ce titre l'ensemble des dispositions concernant les salariés dans l'entreprise s'appliquent à vous dans les mêmes conditions, sauf dispositions conventionnelles spécifiques (tickets restaurant, frais de mission, RTT ...). Au nom du principe d'égalité de traitement, les apprentis bénéficient des mêmes avantages conventionnels que les autres salariés de l'entreprise.

Les aides financières pour les apprentis



Dispositifs d'aides financières

Il existe de nombreuses aides financières auxquelles vous pouvez prétendre, à savoir :

- L'aide à l'apprentissage ;
- Les aides au logement ;
- Et d'autres aides liées aux transports, équipement, ...

Les aides financières pour les apprentis



L'aide à l'apprentissage

- **L'exonération des frais de scolarité**

La première des aides pour l'alternance, c'est l'exonération des frais de scolarité grâce au contrat. Dans notre cas, l'accord est un contrat d'apprentissage.

S'agissant du contrat d'apprentissage, la formation est financée partiellement par les entreprises. Les OPCO assurant le financement des CFA (Centres de Formation Apprentis) prennent aussi part au paiement de la formation de l'apprenti.

Les aides financières pour les apprentis



Les aides au logement

- **L'Aide Personnalisée au Logement (APL)**

Les apprentis locataires bénéficient de l'APL (Aide Personnalisée au Logement). C'est la Caf (ou Caisse d'Allocations Familiales) qui verse cette aide. Plusieurs critères sont étudiés avant l'allocation de l'APL. Le descriptif de l'habitation, le loyer hors charges, la situation (locataire ou non) permettent de déterminer le montant de l'APL. La situation professionnelle ainsi que les revenus contribuent également à la détermination de l'aide.

La demande est à envoyer à la Caf. Une demande en ligne est aussi envisageable.

<https://www.caf.fr>

Les aides financières pour les apprentis



Les aides au logement

- **La garantie Visale**

La garantie Visale est une aide au logement dont le but est de prévenir les difficultés de trésorerie de l'apprenti.

Ici, c'est l'organisme gérant de l'aide, en l'occurrence Action Logement, qui prend en charge le recouvrement de son dû auprès du locataire.

Visitez le site de Visale sur : <https://www.visale.fr>

Les aides financières pour les apprentis



Les aides au logement

- **Le dispositif Loca-Pass**

Loca-Pass est un dispositif de prêt sans intérêts, ni frais de dossier ouvert aux apprentis. Il permet ainsi à l'apprenti de se faire avancer par Action Logement le dépôt de garantie exigé au moment de la signature de son bail.

Les aides financières pour les apprentis



Les aides au logement

- **Le dispositif Loca-Pass**

Pour bénéficier de cette aide, l'apprenti doit :

- Être âgé de moins de 30 ans.
- Avoir signé un contrat en alternance avec une entreprise du secteur privé non agricole.
- Ne pas bénéficier d'une aide Loca-Pass en cours de remboursement.
- Ne pas bénéficier du Fonds de Solidarité pour le Logement ou avoir déposé un dossier de surendettement.

Le montant de l'avance du dépôt de garantie par Loca-Pass ne peut excéder 1 200€.

Les aides financières pour les apprentis



Les aides au logement

- **Mobili-jeune**

Pour l'obtenir, vous devez avoir moins de 30 ans et percevoir des revenus inférieurs ou égaux au SMIC mensuels bruts. Cette aide peut prendre en charge une partie de votre loyer le temps de votre formation. Elle peut varier de 10 € par mois minimum à 100€ par mois maximum. Le montant de cette aide est calculé en fonction du prix du loyer après déduction des aides au logement perçues.

Testez votre éligibilité sur : mobilijeune.actionlogement.fr

Les aides financières pour les apprentis



L'aide au déménagement

- **Mobili-Pass pour le déménagement**

L'aide Mobili-Pass est un dispositif mis en place par Action Logement. Elle permet aux apprentis la prise en charge de certains frais liés à la location d'un logement en cas de nécessité de déménagement.

Pour en bénéficier, l'apprenti doit :

- Être signataire d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise de 10 salariés minimum du secteur privé non agricole.

Les aides financières pour les apprentis



L'aide au déménagement

- **Mobili-Pass pour le déménagement**
- Justifier la nécessité de déménager pour exécuter son contrat, c'est-à-dire devoir effectuer plus de 1h15 ou plus de 70 km de trajet jusqu'à son lieu de travail ou son lieu de formation.
- Respecter un plafond de ressources.

Les aides financières pour les apprentis



L'aide au déménagement

- **Mobili-Pass pour le déménagement**

Cette aide peut prendre deux formes pour les apprentis :

- Une subvention pouvant s'élever jusqu'à 2 200 € (suivant localisation) pour les frais générés par la recherche d'un logement et l'installation de l'apprenti.
- Un prêt à taux réduit (1%) pouvant s'élever jusqu'à 1 300 € (suivant localisation) pour financer certains frais doubles générés par le déménagement ou des dépenses spécifiques liées à l'ancienne et à la nouvelle résidence.

Les aides financières pour les apprentis



Les aides aux transports

- **Aide au permis de conduire**

Vous pouvez également bénéficier d'une aide de 500 euros pour passer le permis. Cette aide est versée aux personnes :

- d'au moins 18 ans
- titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours
- engagées dans le parcours d'obtention du permis B

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le [mode d'emploi rédigé par le Ministère du Travail.](#)

Les aides financières pour les apprentis



Les aides aux transports

- **Frais de transports**

Prise en charge obligatoire des frais de transports publics par l'employeur : l'employeur doit prendre en charge 50 % du coût du titre d'abonnement de ses salariés qui utilisent les transports publics.

Voir conditions avec l'employeur.

Les aides financières pour les apprentis



L'aide au premier équipement

- **Mise à disposition d'un PC portable par le CFA**

La mise à disposition d'un PC de type ASUS est proposée aux apprentis sous contrat.

Voir conditions avec le CFA.

Les aides financières pour les apprentis



La prime d'activité

Si vous avez plus de 18 ans et que vous assumez seul(e) la charge d'un ou plusieurs enfants ou que vous avez un revenu net supérieur à 1104,25€, vous pouvez bénéficier de la prime d'activité.

Pour l'obtenir, vous devez faire une demande en ligne.

Les aides financières pour les apprentis



L'aide psychologique

Dispositif mon soutien psy jusqu'à 8 séances remboursées par la sécurité sociale. Il faut dans un premier temps consulter son médecin qui pourra proposer le dispositif.

Mon soutien psy :

<https://www.ameli.fr/meurthe-et-moselle/assure/remboursements/rembourse/seances-avec-un-psychologue>